**PRESENTATION**

**Notre expertise**

**Conseiller et former les professionnels sur l’amélioration de l’accompagnement des séniors.**

**Allier Qualité Santé** a pour vocation l’amélioration continue de la qualité via le développement des aptitudes des professionnels en apportant méthodes, culture positive et compétences spécifiques.

**Nos champs d’intervention**

Fort de 16 ans d’expérience dans le secteur sanitaire et médico-social, **Allier Qualité Santé** associe son expertise à vos compétences. AQS peut accompagner votre établissement dans les domaines suivants :

* La mise en place des bonnes pratiques professionnelles
* Le pilotage de votre démarche d’amélioration continue de la qualité
* L’accompagnement à l’évaluation interne
* Le management de la gestion des risques
* L’amélioration des prestations hôtelières (hygiène des locaux, processus restauration, fonction linge)

**Nos engagements**

* Une méthodologie d’accompagnement participative incluant toutes les parties prenantes
* Des prestations en intra coconstruites pour contribuer à la qualité des prestations au bénéfice des usagers et des professionnels de votre établissement
* Des valeurs partagées avec les domaines de la santé et du médico-social (Qualité, accompagnement, personnalisation…)
* Capitalisation de l’expérience terrain du consultant apportant de fait des exemples concrets en formation. Les contenus sont adaptés aux réalités du quotidien des professionnels tout en tenant compte des évolutions des pratiques et des organisations.

**CONSEIL**

Vous avez réalisé votre évaluation interne, votre évaluation externe et/ou

Vous avez rédigé votre projet d’établissement et/ou

Vous avez contractualisé votre CPOM

Vous devez désormais **manager votre démarche d’amélioration continue de la qualité**

**Allier Qualité Santé,**en sa qualité d’organisme de **conseil et formation dans le secteur sanitaire et médico-social** peut vous apporter un accompagnement adapté aux besoins de votre établissement.

Vos démarches ont conduit à l’élaboration d’un plan d’actions **qu’Allier Qualité Santé** peut vous aider à déployer comme par exemple :

* Mise en œuvre de votre CPOM (contrat pluri annuel d’objectifs et de moyens) dans ses parties « diagnostic » et « objectifs »
* Organisation de votre gestion documentaire (charte graphique, guide, protocole, procédure, chartes, plan bleu…)
* Evaluation des pratiques professionnelles
* Rédaction de vos outils dit outils loi 2002-2 (livret d’accueil, contrat de séjour, projet d’établissement…)
* Réalisation de votre DUERP (document unique d’évaluation des risques professionnels) incluant les RPS (risques psycho-sociaux) vers une démarche QVT (qualité de vie au travail)
* Evaluation de vos processus
* Création de tableau de bord d’indicateurs
* Recueil de la satisfaction (usagers, professionnels, partenaires)
* Organisation de votre politique de gestion des risques (de la fiche de déclaration à l’analyse des évènements)
* Mise en place des normes techniques-logistiques : HACCP – PMS (plan de maîtrise sanitaire) en restauration / RABC sur la fonction linge / DARI sur le risque infectieux / carnet sanitaire pour la gestion de l’eau…

Pour toute demande, veuillez utiliser le formulaire de contact, Allier Qualité Santé vous rappellera.

**FORMATIONS**

**Allier Qualité Santé,**propose aux établissements et à tout agent de la **formation à la démarche qualité** -gestion des risques -et prestations hôtelières.

**Allier Qualité Santé** peut vous aider dans l’élaboration de votre plan de formation pour répondre à votre mission.

**Allier Qualité Santé** propose des formations en inter ou en intra :

* **En intra** car votre établissement est le lieu privilégié pour rassembler vos professionnels autour d’un objectif commun de formation. Ces formations sont personnalisées (co-construction) pour répondre aux enjeux de votre établissement.
* **En inter** dans une salle de formation sur Moulins afin de prendre du recul et confronter vos problématiques avec d’autres stagiaires.

**Organisme de formation enregistré sous le numéro 84 03 03591 03 auprès du préfet de la région de Auvergne -Rhône-Alpes.**

La formation vise l’objectif d’une mise en conformité avec le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. Aujourd’hui « datadocké » **Allier Qualité Santé** prépare actuellement le nouveau référencement.



Chaque formation intra bénéficie en amont d’une **préparation spécifique et individualisée** entre **Allier Qualité Santé** et le commanditaire.

**Chaque formation débute par :**

* Une présentation du formateur et des stagiaires (incluant les attentes de ces derniers)
* Une présentation de la formation (objectifs, contenus…)
* Un positionnement des stagiaires (quizz en début de session)

**Chaque formation alterne entre théorie et pratique.** Elle intègre et s’appuie sur des mises en situation et des exercices sur des cas réels vécus dans l’établissement ou dans d’autres établissements.

**Chaque formation bénéficie en conclusion :**

* D’une évaluation de la satisfaction
* D’une évaluation de l’acquisition des compétences (quizz, exercice, mise en situation…)
* De l’envoi d’une attestation de fin de formation

**Toutes nos formations :**

|  |
| --- |
| **Démarche qualité - risques** |
| * S’initier à la démarche qualité en établissement médico-social (EHPAD – SSIAD – SAAD) |
| * Méthodologie des évaluations des pratiques professionnelles (EPP) en EHPAD |
| * La gestion documentaire en établissement médico-social |
| * Les indicateurs qualité en secteur médico-social (EHPAD – SSIAD) |
| * La gestion des risques en établissement médico-social : évaluation a priori – a posteriori |
| * Réaliser son évaluation interne en EHPAD – SSIAD - SAAD |
| * Devenir référent qualité / chargé de mission qualité en établissement sanitaire ou médico-social |
| **Prestations hôtelières** |
| * L’hygiène des locaux en EHPAD |
| * La fonction linge en EHPAD |
| * Construire son Plan de Maîtrise Sanitaire en EHPAD (restauration) |
| * Mettre en œuvre son Plan de Maîtrise Sanitaire en EHPAD (restauration) |
| **Risques psycho-sociaux et qualité de vie au travail** |
| * Initiation aux risques psycho-sociaux (RPS) et à la promotion de la qualité de vie au travail |
| * Mener une démarche « qualité de vie au travail » en secteur médico-social |

**Informations pratiques**

Les formations se déroulent de 9h à 17h. Vous êtes accueilli par le formateur d’une manière conviviale (autour d’une boisson chaude et d’en cas). Un livret d’accueil vous sera remis afin de prendre connaissance du règlement intérieur, de réaliser les tests de positionnement, d’indiquer votre satisfaction. Vous y trouverez, en fonction des formations, des documents et des exercices.

Il est obligatoire d’émarger la fiche de présence le matin et l’après-midi afin d’attester de votre assiduité.

A l’heure du déjeuner, il vous ait proposé de prendre votre repas avec le formateur (plusieurs restaurants existent à proximité du centre de formation). Il est aussi possible d’apporter son panier repas.

**ECO-GESTES**

**Allier Qualité Santé** s’engage au quotidien à **réduire son empreinte environnementale** en mettant en œuvre son propre plan d’amélioration continue.

En voici quelques illustrations :

* **Courrier postal :** Les tarifs « lettre verte »-« éco-pli » sont privilégiés
* **Déchets :** Le tri sélectif est mis en œuvre (papier, cartouches d’encre, piles…)
* **Impression :** La transmission de supports au format électronique est privilégiée (sauf livret d’accueil) afin de limiter les reproductions papiers (dématérialisation). Pour les impressions le recto verso (RV) est réalisé, pour les gros documents l’impression est réalisée en 2 pages par feuille/RV.
* **Energies :** Une attention particulière est portée aux sources lumineuses (extinction des lumières en quittant les pièces, mise en veille du vidéoprojecteur pendant les pauses…).